



L'éthos, une réelle stratégie argumentative dans l'éditorial
The ethos, a real argumentative strategy in the editorial
Amina Saker ,Doctorante à l'université de Batna -2-,Algérie
sakerminoucha@yahoo.fr

تاريخ التسليم: (2018/04/21)، تاريخ التقييم: (2018/05/06)، تاريخ القبول: (2018/06/10)

Resumé :

Selon Maingueneau (2002: 238), l'éthos est un terme qui désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire.

Cet article interroge la notion d'éthos dans la presse écrite algérienne notamment dans l'éditorial. Il s'appuie sur les procédés énonciatifs comme marqueurs de subjectivité que le journaliste utilise pour exprimer son point de vue et pour exercer une influence sur son lecteur. Son objectif est de montrer comment l'éditorialiste construit son image et son positionnement au sein de son journal.

Mots Clés : Éthos, stratégie argumentative, image de soi, éditorial, positionnement.

ملخص

According to Maingueneau (2002: 238), ethos is a term that refers to the self-image that the speaker builds in his speech to influence his allocutary.

This article questions the notion of ethos in the Algerian press, particularly the editorial. He relies on the enunciative processes as markers of subjectivity that the journalist uses to express his point of view and to exert an influence on his reader. His goal is to show how the editorialist builds his image and his position in his journal.

Key words: Ethos, argumentative strategy, self-image, influence, editorial, positioning

Introduction :

- ne pas Nous nous intéressons dans cet article à l'analyse de l'éthos dans l'éditorial algérien. Il apparaît bien comme un article de commentaire à travers lequel l'auteur prend position vis-à-vis d'un fait d'actualité reflétant la tendance ou les engagements du journal. Rédiger un édito requiert un certain talent d'écrivain et celui-ci est souvent écrit par le rédacteur en chef lui-même l'éditorial engage le journaliste, c'est lui qui construit son image et son positionnement. Nous essayons de montrer que l'éthos est lui aussi une stratégie argumentative pour l'éditorialiste car il va lui permettre de faire preuve de persuasion auprès du lecteur.

Problématique :

- Comment l'éthos du journaliste se manifeste dans son écrit ?
- La subjectivité pourrait être un moyen utile d'appréhender l'image et la personnalité de chaque journaliste dans son éditorial dans un corpus de presse varié ?
- Quelle est la place de l'éthos du journaliste au sein du discours éditorial de presse ?

Hypothèses :

- L'éthos est marqué par une forte présence de subjectivité.
- L'image de l'orateur est manifestée par des marqueurs énonciatifs.
- L'éthos est une réelle stratégie argumentative dans l'éditorial.

2. A PROPOS DE L'ETHOS ET POURQUOI L'ETUDIER ?**2.1 L'éthos**

L'éthos est une notion qui a été mise en évidence dans la Rhétorique d'Aristote. Cette notion vient de la Grèce antique où « ἦϋΖ[₁, personnage » désigne l'image de soi que l'orateur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son dire, autrement dit, pour exercer une influence sur son auditoire. Dans la tradition de la rhétorique antique coexistent deux positions contraires : celle d'Aristote, pour qui l'éthos se construit surtout dans et par le discours de l'orateur versus celle d'Isocrate, qui considère l'éthos comme une donnée préexistante fondée par l'autorité individuelle et institutionnelle de l'orateur.

Dans le domaine des sciences du langage d'aujourd'hui, c'est Maingueneau qui reprend la notion. Pour lui (1993 : 138), l'éthos est « ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir ». L'éthos ne renvoie donc pas exclusivement à l'image discursive de soi, car il existe aussi un ethos préalable ou prédiscursif correspondant à l'image que le coénonciateur peut se faire de l'énonciateur avant sa prise de parole.

Dans son dictionnaire d'analyse de discours, Maingueneau (2002 :238-39-40) définit l'éthos comme étant un terme qui désigne l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire.

Le but de cette sous partie n'est pas de reprendre ce que nombreux linguistes ont déjà écrit à propos de l'éthos, nous allons plutôt mettre en avant pourquoi il est pertinent d'étudier cette notion au sein d'un éditorial de presse et pour ce faire nous allons partir de la définition proposée par Oswald Ducrot car son approche nous paraît très significative en ce qui concerne l'éditorialiste et sa façon d'écrire son édito.

Si nous avons choisi l'éditorial de presse, c'est parce qu'il est l'article où la prise de position est plus au moins tolérée.

Ducrot (1984 : 201) fait appel à la notion d'éthos en disant que : cette image de l'orateur, désignée comme éthos ou « caractère », est encore appelée quelquefois - l'expression est bizarre mais significative- « mœurs oratoires ». Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses que l'orateur peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditoire, mais de l'apparence que lui confère le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (...) ».

On voit ici que selon O. Ducrot, l'éthos est une construction à la fois consciente, calculée et déguisée, dissimulée.

Nous avons mis en évidence cette définition de l'éthos afin de montrer non pas qui est véritablement l'éditorialiste qui écrit, mais comment se dégage l'image de celui-ci à travers son discours.

De plus, Dominique Maingueneau (2002 :238), dans sa définition de l'éthos du point de la rhétorique, nous informe en s'appuyant sur les écrits d'Aristote et d'eggs qu'il ne s'agit de l'image de soi que l'orateur produit dans son discours, et non de sa personne réelle.

Maingueneau (1999 : 82) part aussi de l'idée que l'éthos ne doit pas être considéré comme un moyen de preuve ou de persuasion. A contrario, il le considère comme partie prenante de la scène d'énonciation au même titre que le vocabulaire ou les modes de diffusion qu'implique l'énoncé par son mode d'existence. Pour lui (1993 : 138) l'éthos est : « ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'éthos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu réel appréhendé indépendamment de sa prestation oratoire ».

À l'inverse de la rhétorique antique, Maingueneau ne limite pas l'analyse de l'éthos aux textes oraux, mais il l'étend à l'analyse des textes écrits, car selon lui : même les textes écrits possèdent un ton qui permet au coénonciateur de définir plus ou moins les caractéristiques de son énonciateur, et non bien entendu, du locuteur effectif, d'un garant qui à travers son ton atteste ce qui est dit. Pour lui (1999), la notion d'éthos est intéressante pour le lien crucial qu'elle entretient avec la réflexivité énonciative, mais aussi parce qu'elle permet d'articuler corps et discours au-delà d'une opposition empirique entre oral et écrit. L'instance subjective qui se manifeste à travers le discours ne s'y laisse pas concevoir seulement comme un statut, mais comme une « voix », associée à un « corps énonçant » historiquement spécifié, alors que la rhétorique a étroitement lié l'éthos à l'oralité.

3. L'EMERGENCE DE L'ETHOS A TRAVERS LES EDITORIAUX DES JOURNAUX DU QUOTIDIEN D'ORAN ET LBERTEm

Nous essayons de montrer l'image de l'orateur se reflète à travers son éditorial et comment celui-ci façonne une personnalité parmi le choix de ses arguments. Nous analysons l'éthos de chaque journaliste ayant écrit sur le même thème : **L'appel à la condamnation de l'écrivain -journaliste Kamel Daoud par le chef salafiste Abdelfattah Hamadache**

3.1 Quotidien d'Oran

- Editorial O1 : L'état et la loi bafoués par K. Selim

Abdelfattah Hamadache, chef du mouvement salafiste de la Sahwa, ne draine

pas grand monde dans ses appels à manifester mais il est très présent médiatiquement, sur Facebook comme dans les journaux. Il dénonce parfois des ministres, celle de l'Education accusée d'être du « parti de la France » ou celui des Affaires religieuses coupable d'avoir évoqué une possible réouverture des synagogues.

Ce pourfendeur de ceux qui ne sont pas dans sa « norme » connaît cependant les limites à ne pas dépasser dans les outrances. Il vient de les franchir en appelant au meurtre contre notre confrère Kamel Daoud. Ce « sinistre charlatan » comme l'a appelé l'éditeur Barzakh a, en un post sur Facebook, dressé les torts infinis de Kamel, l'a jugé et a fixé la sentence : la mort. Comble de l'ironie, ce « cheikh » demande à l'Etat algérien d'exécuter publiquement Kamel Daoud. Cette demande est, en soi, une insulte grave à la notion même d'Etat - sauf s'il fait référence à l'Etat du Daech - qui devrait déclencher immédiatement l'action publique. L'Etat devrait d'autant plus le faire qu'il devient, dans le discours de Hamadache, un argument de justification : « je n'ai pas appelé les musulmans à tuer Kamel Daoud mais demandé à l'Etat de le faire ».

Même si l'Etat algérien n'est pas dans le meilleur des états, une telle déclaration est une diffamation grave, un mépris total des institutions. Cet homme s'est déjà substitué à la justice, il a jugé, condamné et demande à ce que l'Etat exécute sa « sentence ». Le pouvoir algérien est suspecté ces dernières semaines d'être tenté de rallumer les clivages des années 90 et de recréer les peurs qui ont annihilé la raison. Une manière, désastreuse, de sortir du débat politique pour aller vers l'exacerbation de clivages mortels. Ce serait grave. L'appel au meurtre du sieur Hamadache et les nombreuses réactions de colère qu'il suscite devraient dissuader tous ceux qui sont tentés de rejouer cette sinistre partition.

Il faut défendre la liberté d'expression et de penser pour tous, sans exclusion. Mais il faut être totalement intransigeant à l'égard de ceux qui appellent au meurtre. Un appel au meurtre n'est pas une opinion, il relève du code pénal. C'est un crime. Il n'y a pas à discuter ou à débattre sur ce sujet. Il faut que la loi passe. Il n'y a pas non plus à discuter de l'islam ou des opinions de Kamel Daoud que l'on peut - c'est élémentaire - ne pas partager ou apprécier. Cela fausse les débats et brouille les cartes. Les croyants, par la raison et le cœur, ne peuvent accepter que le débat soit déplacé sur ce terrain. Ils ne peuvent concéder une quelconque autorité religieuse à ces individus car ils sont convaincus qu'une foi richement vécue nous rend meilleurs. Elle ne nous ramène pas vers les sinistres méandres d'esprits manifestement tordus qui s'arrogent, sans en avoir ni la compétence ni la hauteur morale, le droit de parler de la religion.

Il n'y a pas matière à discuter de religion dans cette affaire. Ni des idées de Kamel Daoud. La seule vraie question est celle de l'Etat et de la loi. Ils sont tous les deux bafoués en profondeur quand un individu s'arroge le droit de juger et de condamner à mort un citoyen. **C'est sur ce terrain citoyen que l'on doit se placer** : un Etat défaillant devant ces outrances ne tardera pas à devenir un Etat failli. Et c'est bien là la pire des injustices.

(Le Quotidien d'Oran : 18/12/2014)

Dans cet exemple, on note que l'éthos de l'éditorialiste, ici K. Selim, est l'image d'un homme cultivé, instruit et intègre, aux principes de défense des libertés d'expression de cultes et croyance par opposition à l'islamisme, progressiste par

opposition à l'archaïsme d'un état politique fondé sur le laxisme et l'impunité des personnes arrogant le droit de condamner et juger leurs semblables et même des personnes hiérarchiquement bien placées en bafouant les lois de l'état et ses institutions.

Le champ lexical de la justice est très présent dans l'article. Il s'agit certes, d'un sujet où la justice a un grand rôle à jouer, mais en utilisant de nombreux termes liés à celle-ci l'éditorialiste du journal veut montrer à ses lecteurs qu'il connaît aussi la loi. Cette posture est très exprimée clairement dans l'extrait suivant :

« **Il faut défendre la liberté d'expression** et de penser pour tous, sans exclusion. Mais **il faut être totalement intransigeant à l'égard de ceux qui appellent au meurtre. Un appel au meurtre n'est pas une opinion, il relève du code pénal.** C'est un crime. Il n'y a pas à discuter ou à débattre sur ce sujet. **Il faut que la loi passe.** Il n'y a pas non plus à discuter de l'islam ou des opinions de Kamel Daoud que l'on peut - c'est élémentaire partager ou apprécier. Cela fausse les débats et brouille les cartes. Les croyants, par la raison et le cœur, ne peuvent accepter que le débat soit déplacé sur ce terrain. Ils ne peuvent concéder une quelconque autorité religieuse à ces individus car **ils sont convaincus qu'une foi richement vécue nous rend meilleurs.** Elle ne nous ramène pas vers les sinistres méandres d'esprits manifestement tordus qui s'arrogent, sans en avoir ni la compétence ni la hauteur morale, le droit de parler de la religion. »

Le journaliste marque aussi son entité de simple citoyen en défendant un simple citoyen comme lui en gardant distance entre lui et les institutions étatiques sans toutefois oublier de leur reprocher la défaillance et l'incompétence (**Il n'y a pas matière à discuter de religion dans cette affaire. Ni des idées de Kamel Daoud. La seule vraie question est celle de l'Etat et de la loi**)

En employant des expressions comme (**penser pour tous, sans exclusion, Mais il faut être totalement intransigeant à l'égard de ceux qui appellent au meurtre**), le journaliste se façonne l'éthos de quelqu'un qui est non seulement vertueux, mais qui est aussi lucide et courageux, ayant le souci du bien commun.

Ce qui attire notre attention dans l'article du journaliste K.Selim, ce sont les procédés réfutatifs utilisés pour détruire l'autre. L'éditorialiste adopte le ton du médiateur, entre le « personnage principal » de l'adversaire appelé « Hamadache » et les lecteurs du journal, à chaud, tout en usant d'images satiriques, périphrases, métaphores, comme «**ce pourfendeur** », «**ce sinistre charlatan**» ou «**comble de l'ironie, ce cheikh** », «**sieur Hamadache** » qui dessinent nettement sa position.

Les expressions péjoratives, voire injurieuses, font partie des éléments embrayeurs de la réfutation comme marqueurs de subjectivité du journaliste pour construire son image à travers son discours polémique. Par exemple : « une telle déclaration est une **diffamation grave, un mépris total des institutions** », « **un mépris total** », « **une manière désastreuse** », « **Elle ne nous ramène pas vers les sinistres méandres d'esprits manifestement tordus qui s'arrogent, sans en avoir ni la compétence ni la hauteur morale, le droit de parler de la religion.** »

Du point de vue syntaxique, le pronom « je », marqueur privilégié de la subjectivité, est effacé quasi-systématiquement dans cet article puisque les éditoriaux étant fréquemment signés, la forme je n'y pose pas de problème d'interprétation. mais nous remarquons la présence du pronom personnel « **Nous** »

inclusif dans l'extrait ci-dessus : car ils sont convaincus qu'une foi richement vécue **nous** rend meilleurs. Elle ne **nous** ramène pas vers les sinistres méandres d'esprits manifestement tordus qui s'arrogent, sans en avoir ni la compétence ni la hauteur morale, le droit de parler de la religion. Nous comprenons que l'auteur essaye de construire son image en impliquant ses lecteurs, de leur montrer qu'il dépend de la même communauté.

3.2 Liberté

- Editorial 02 :

On achève bien les talents

Kamel Daoud a raté d'un cheveu le prestigieux prix littéraire Goncourt. Mais déjà le fait d'être arrivé au dernier tour, **un honneur** auquel aucun écrivain algérien avant lui n'a accédé, et Dieu sait s'il y en a et de **talentueux**, lui confère une **notoriété internationale**. Son livre Meursault contre-enquête sera bientôt traduit dans plusieurs langues. **C'est un motif de fierté nationale** et donc, de quoi **lui valoir toutes les gratitudes et toutes les reconnaissances de la République**. Mais si on était un pays qui a une once de respect pour **l'intellectuel, pour le livre**, pour le **génie irrévérencieux**. Car dans l'Algérie en proie aux démons de la bigoterie fondamentaliste, **les génies, comme Kamel Daoud, sont voués au bûcher**. Depuis son passage chez Laurent Ruquier, une émission pourtant très courue par les élites parisiennes et où **il a fait une prestation remarquable et digne**, il n'est plus en odeur de sainteté chez les salafistes. Un hurluberlu d'imam, un certain Abdelfattah Hamadache, qui n'en est pas à sa première intimidation du genre, a lancé une fetwa contre lui, l'accusant d'avoir porté atteinte à l'islam et à la langue arabe.

Il n'a certainement pas vu l'émission ou alors a-t-il regardé à l'envers, car l'auteur du livre Meursault contre-enquête a explicité son rapport au religieux, à l'arabité en revendiquant sa liberté de pensée et d'expression. Des propos que cet imam et certainement ses ouailles ont trouvé hérétiques au point d'appeler l'État algérien à condamner à mort publiquement le jeune écrivain. C'est de l'inquisition !

D'ailleurs, ce n'est pas tant les menaces de cet imam hystérique qui inquiètent, que le silence de cet État auquel il demande la mise à exécution de la sentence. **Qu'attend la justice algérienne pour réagir, interpeller cet imam, coupable d'un appel au meurtre ?** En vérité, le manque de réactivité de cette justice, pourtant prompte à dégainer contre les journalistes, une corporation qui a chèrement payé le droit de dire, procède de cette capitulation de l'État face à la propagation sournoise de la pensée fondamentaliste, de l'intolérance religieuse et intellectuelle. Du sentiment d'impunité dont les islamistes bénéficient aussi. **Mais gare à la mémoire courte ! Gare à l'oubli !** La décennie noire, pour ceux qui l'auraient oublié, avait commencé un certain soir d'été par l'interdiction du récital que devait animer la diva portugaise Lynda de Sousa à la salle Atlas.

Contrairement à l'article précédent, le journaliste du Quotidien d'Oran présente et défend Kamel Daoud au début de son texte.

L'image de cet orateur est marquée par son intellectualisme, défenseur du génie scientifique et littéraire et de toutes formes de libertés présentant des fondements d'un état moderne et démocratique, évoquant le critère de l'âge « le jeune écrivain » l'auteur a voulu mieux communiquer, défendre et encourager le génie de cette couche de la société et pour en marquer son appartenance. Le journaliste a enrichi

son texte par un lexique mélioratif pour parler de Kamel Daoud (« un honneur », « talentueux », « notoriété internationale », « fierté nationale », « lui valoir toutes les gratitudes et toutes les reconnaissances de la République », « les génies, comme Kamel Daoud, sont voués au bûcher », « il a fait une prestation remarquable et digne »).

L'éditorialiste est contre l'obscurantisme religieux et l'exclusion et il est pour l'ouverture et la diversité. Il utilise des modalisateurs à valeur dépréciative pour exprimer son point de vue contre les salafistes et particulièrement Abdelfattah Hamadache.

Exemples : « **hurluberlu d'imam, un certain Abdelfattah Hamadache**, qui n'en est pas à sa première intimidation du genre, **a lancé une fetwa contre lui**, l'accusant d'avoir porté atteinte à l'islam et à la langue arabe. **Des propos que cet imam et certainement ses ouailles ont trouvé hérétiques au point d'appeler l'État algérien à condamner à mort publiquement le jeune écrivain. C'est de l'inquisition !** D'ailleurs, ce n'est pas tant les menaces de cet **imam hystérique** qui inquiètent, que le silence de cet État.

Il affiche son appui à l'état de droit, des valeurs et vertus humanistes et dénonce la tolérance abusée voire le laxisme de l'état et son impunité -forme d'opposition- il attire l'attention de son lecteur sur son avis par l'emploi de l'interrogation rhétorique : **Qu'attend la justice algérienne pour réagir, interpellé cet imam, coupable d'un appel au meurtre ?** et par deux expressions comme « **gare à la mémoire courte !** », « **gare à l'oubli !** »

4. CONCLUSION :

Pour conclure, Nous disons que chaque éditorial a son propre éthos, que chacun veuille donner une image de soi spécifique. Nous avons remarqué que les journalistes des éditoriaux utilisent des précédés énonciatifs pour exprimer leur éthos tels que les modalisateurs (adverbes, verbes ou adjectifs à valeur méliorative ou péjorative), et figures de style(métaphores ,périphrases ...), le Nous inclusif, les arguments ...

Donc nous pouvons dire que l'éthos est une réelle stratégie argumentative car il affiche et dissimule à la fois la subjectivité et de l'éditorial et de l'éditorialiste et du journal lui-même.

BIBLIOGRAPHIE :

- DUCROT, O. (1984). Le dire et le dit. Paris : Éditions de Minuit.
- EGGS, E. (1999). Ethos aristotélicien, convictions et pragmatique moderne. In Amossy, R. (Ed.), Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos (pp. 31-60). Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- MAINGUENEAU, D. (1984). Genèses du discours. Liège : Mardaga.
- MAINGUENEAU, D. (1987). Nouvelles tendances pour l'analyse du discours. Paris : Hachette.
- MAINGUENEAU, D. (1993). L'Analyse du discours : Introduction aux lectures de l'archive. Paris : Hachette supérieur.
- MAINGUENEAU, D. et CHARAUDEAU, P. (2002) dictionnaire de l'analyse du discours, Paris, Seuil.